

**P. V. DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 20 AVRIL 2009**

Présents : Gérard DEQUE, Bruno MUTIN, Jean-Claude LENGACHER, Franck BREUILLARD, Dominique REGARD, Thierry DUCLOS, Alain ARRIGONI, Sébastien BRUN, Michel CUBY, Corinne BROSSARD, René CHEVALET.

Absentes excusées : Michèle BORCA, Dolorès ZAPATA

APPROBATION du PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 9 MARS 2009

Le procès-verbal de la réunion du 9 mars 2009 est approuvé.

PERSONNEL COMMUNAL

- Création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal fixe l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'augmentation de la charge de travail des employés et de la volonté d'accroître les services à la population, il convient de renforcer les effectifs du service technique.

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi à temps complet à compter du 01 Mai 2009. Il pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C, au grade d'adjoint technique de 2^o classe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34,

Vu le tableau des emplois, décide à l'unanimité des membres présents :

- décide à l'unanimité d'adopter la proposition du Maire, de modifier ainsi le tableau des emplois et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

- Régime indemnitaire des agents

Le maire rappelle la situation actuelle, décidée par le Conseil Municipal du 27 mars 2006 et propose certaines modifications concernant les coefficients pour les filières :

Filière administrative

Indemnité d'Administration et de Technicité :

Ancien coefficient

Nouveau coefficient

Département du DOUBS

MAIRIE DE METABIEF

- cadre d'emplois des rédacteurs	1	2
- cadre d'emplois des adjoints administratifs	0	2

Filière technique

- cadre d'emplois des agents des services techniques
 - maintien de l'IAT pour les emplois soumis aux intempéries, sur la base du montant annuel de référence et avec un coefficient de 3, soit 110,88 € par mois
 - attribution de l'IEMP pour les emplois ayant une mission d'encadrement, sur la base du montant annuel de référence et avec un coefficient de 1, soit 95,28 € par mois
 - attribution des indemnités d'astreinte à la diligence du maire (du vendredi soir au lundi matin) pour le personnel intervenant sur la voirie, soit 109,28 € par astreinte.

Ces dispositions sont approuvées à l'unanimité. Le maire fixera les attributions individuelles par arrêté. Elles prendront effet au 1^{er} mai 2009.

Le Conseil décide d'examiner chaque année, en décembre, le régime indemnitaire des agents.

- astreintes

Sur proposition du Maire, le Conseil décide de maintenir les dispositions actuelles et de régler les astreintes supplémentaires effectuées au cours de l'hiver, soit :

- 37 astreintes sur la base de 109.28 €
- 1 astreinte sur la base de 43.38 €

Les crédits nécessaires seront imputés sur le chapitre « Dépenses imprévues de fonctionnement ».

CHALET REFUGE DU PETIT MONROND

Le Maire indique qu'il a reçu plusieurs demandes d'exploitation du chalet refuge et soumet au conseil diverses propositions concernant l'avenir du chalet parmi lesquelles la distinction entre le fonds de commerce et les murs.

Le conseil retient les dispositions suivantes (abstention : Thierry Duclos) :

- Mise en location gérance des murs et du fonds aux conditions suivantes :
 - o Loyer mensuel murs : 400 €
 - o Loyer mensuel fonds : 400 €
 - o Dépôt de garantie : 10 000 €
- Promesse de vente du fonds de commerce et de location des murs dans un délai de deux ans, renouvelable année par année :

Département du DOUBS MAIRIE DE METABIEF

- o Valeur de rachat du fonds : 120 000 € pour les éléments incorporels et pour le matériel.
- o Bail commercial 3-6-9 ans avec un loyer initial mensuel de 600 €.

ASSOCIATION MONT D'OR DEVELOPPEMENT – MASSIF DU JURA

Le Maire rappelle que cette Association destinée à proposer des actions de formation pour les commerçants et artisans de la station a été initiée par le Syndicat Mixte. La municipalité met à disposition de cette Association, et de façon permanente, une salle disponible dans le bâtiment de la Mairie (salle bleue). L'Association règlera les charges inhérentes à cette location.

SECOURS SUR LES PISTES : ANNULATION DE DEUX FACTURES

Deux factures sont annulées pour un montant total de 519.25 €.

PLU ETUDE COMPLEMENTAIRE DE VOIRIE

Afin de finaliser l'étude de voirie réalisée par la Société Iris Conseil sur plusieurs points et notamment les aménagements

- de l'avenue du Bois du Roi
- de la rue du Village

le Maire propose l'inscription d'un crédit complémentaire pour dépenses imprévues de 2 931€. Une demande complémentaire de subvention sera formulée, l'étude complémentaire étant réalisée, quelle que soit l'issue de la demande. Accord du Conseil.

Les crédits nécessaires seront imputés sur le chapitre « Dépenses imprévues d'investissement ».

HALTE GARDERIE LES MARMOTTES

L'article 8 de la Convention liant la commune et l'Association «Les Marmottes», prévoit la représentation de deux représentants du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal élit Monsieur Thierry DUCLOS (en remplacement de Mme RAIMONDO) aux côtés de M. Franck BREUILLARD, élu le 25 mars 2008, pour toutes relations entre l'Association et la Commune.

DIVERS

- **Point sur le budget 2009**

Jean-Claude LENGACHER indique qu'au 31 mars 2009 :

Département du DOUBS

MAIRIE DE METABIEF

- le % de réalisation des dépenses de fonctionnement s'établissait à 24.6 %, en concordance avec le calendrier.
-
- Que certains chapitres sont en hausse sensible, conséquence de l'hiver rigoureux, notamment les combustibles, les secours en montagne et surtout les frais liés au déneigement (63 500 € pour l'hiver 2008/2009). Ces dépassements sont heureusement compensés par des économies sur d'autres postes.
-
- Le % de réalisation des recettes de fonctionnement s'établit à 18 %, chiffre peu significatif, ces recettes n'étant pas linéaires. Malgré la crise, les recettes relatives aux droits de mutation sont conformes aux objectifs.
- **Dépenses imprévues**
Le Maire sollicite un crédit de 3023 € pour le renforcement des réseaux basse tension sur le secteur Altic par le SIEL. Accord du Conseil.
- **Demande de subvention**
L'Association VTT Conliège sollicite une subvention complémentaire de 3 000 € pour l'organisation de la « grande traversée du Jura » les 6 et 7 juin 2009 avec une journée complète à Métabief le samedi 6 juin.
Le Maire demande une décision de principe sur cette demande qu'il conviendrait de valider au prochain conseil au vu du budget.
Vote contre : Dominique REGARD
Abstention : Franck BREUILLARD
- **Vente de terrain**
Franck BREUILLARD demande un accord de principe pour la vente d'un terrain communal à Monsieur LACROIX en vue de réaménagement et de l'extension de son garage. Accord du Conseil.
- **Site Web**
Jean-Claude LENGACHER indique qu'une consultation va être lancée pour la refonte totale du site web de la Commune. La convention avec le gestionnaire actuel ayant pris fin en décembre 2008, il propose, dans l'attente de la réforme du site, une rémunération sur la base d'un forfait horaire de 28.56 €. Accord du Conseil.

La séance est levée à 22 h 30.

le Maire,

Gérard DEQUE

Les secrétaires de séance,

J-Claude LENGACHER, Corinne BROSSARD